

350 exposants,
Village Gourmand et Taverne Bavaroise

FOIRE de PAU

9 au 18 septembre
2011

L'Inde des Maharajas

une exposition, un voyage

► 5 spectacles à 21 h
 Ven 9 : Tournée **Story 80**
 Sam 10 : **La Nuit Russe**
 Mar 13 : **Hélène Ségara**
 Ven 16 : **Queen** : La légende
 Sam 17 : **Miss & Mister**
 Pau Pyrénées

► Animation Créa-Sud :
Eric Dourmes et Stéphanie Decomble.

► Horaires d'ouverture :
 Du vendredi 9 au lundi 12 : 10 h.
 Du mardi 13 au vendredi 16 : 14 h.
 Samedi 17 et dimanche 18 : 10 h.
 Plein tarif : 6 € / Tarif réduit jusqu'à 13h
 et moins de 18 ans : 3 €.

NOUVEAU ! Vos billets en ligne MOINS CHERS
www.foiredepau.com

Parc des
Expositions
www.foiredepau.com

CCI
 COPIERIE
 www.cci.fr
 CA
 CARROUSE
 TOTAL
 IDELIS
 (développement mobile)
 CASINOS
 PpP
 Pau Pyrénées

Guide de l'Exposant

A l'attention des Exposants

Madame, Monsieur,

Nous avons préparé un **Guide** pour faciliter votre venue, votre installation, votre participation à la **63e Foire de Pau**.

Vous trouverez des informations relatives :

- Horaires de montage, démontage,
- Horaires de la Manifestation,
- Accès aux espaces d'exposition
- Stands équipés ou non équipés (voir bon de commande)
- Règles de sécurité à observer
- Règles de sécurité alimentaires
- Cartes d'invitation
- Publicité sur Catalogue ou Sonore (document joint)

Nous sommes à votre disposition, tous les jours de la semaine. Durant les vacances d'été, il n'y a pas de fermeture de nos bureaux, une permanence administrative et technique est assurée.

Dans l'attente de vous accueillir prochainement.

Le Comité d'Organisation

Contacts sur le Site du Parc

Tel : 05 59 40 01 50

Direction

Catherine Henry

catherine.henry@parc-expo-pau.com

Commercial

Philippe GABRILLARGUES

ph.gabrillargues@parc-expo-pau.com

Secrétariat et Service Internet

Bernadette KOHUT-SVELKO

contact@parc-expo-pau.com

Comptabilité

Alain LASMARRIGUES

a.lasmarrigues@parc-expo-pau.com

Chargé de Sécurité

Pierre CALESTREME

Tel : 06 07 84 67 10

Responsable Technique

Benoît PLACETTE

benoit.placette@parc-expo-pau.com

Planning Montage—Démontage

PERIODE	OUVERTURE DU PARC AUX EXPOSANTS POUR INSTALLATION DE LEUR STAND	OUVERTURE BUREAUX ADMINISTRATIFS ET SERVICES TECHNIQUES
LUNDI 5 SEPTEMBRE et MARDI 6 SEPTEMBRE	8 h à 20 h	8h à 12h30 et 13h30 à 18h
MERCREDI 7 et JEUDI 8 SEPTEMBRE	8 h à 20h	8h à 20 h
VENDREDI 9 SEPTEMBRE	8h à 9h30 10h—Ouverture au Public 10h30—Inauguration Officielle	8h à 20h
	DEMONTAGE	
DIMANCHE 19 SEPTEMBRE	DE 20 H A 22 H— DEMONTAGE AUTORISE MAIS ,AUCUN VEHICULE NE RENTRE A L'INTERIEUR DU PARC — SORTIE DU MATERIEL UNIQUEMENT PAR LES 2 ENTrees PRINCIPALES— CONTROLE DU MATERIEL SORTANT PAR LA SECURITE.	8 h à 22 h
LUNDI 20 SEPTEMBRE	DEMONTAGE A PARTIR DE 7H JUSQU'À 20H	8 h à 18 h

NOTE SUPPLEMENTAIRE RELATIVE AU DEMONTAGE

Il est impératif que tous les stands soient entièrement démontés pour le Mardi 21 Septembre 2011 au matin. En effet, à partir de ce jour-là une grande manifestation sera en préparation au Parc. Merci de prendre vos dispositions.

Horaires

Vendredi 9 Septembre	10 h à Minuit Inauguration Officielle à 10h30	Spectacle à 21 h « Les Années 80 »
Samedi 10 Septembre	10h à Minuit	Spectacle à 21 h « Chants, Danse, Ballets Russes »
Dimanche 11 Septembre	10h à 22h	
Lundi 12 Septembre	10 h à 22 h	
Mardi 13 Septembre	14 h à Minuit	Spectacle à 21h « Hélène Segara »
Mercredi 14 Septembre	14 h à 22 h	Journée des Jeunes
Jeudi 15 Septembre	14h à 22 h	Journée pour le 3e âge
Vendredi 16 Septembre	14 h à Minuit	Spectacle à 21h « La Légende Queen »
Samedi 17 Septembre	10 h à Minuit	Spectacle à 21h « Finale Election Miss et Mister Pau Pyrénées
Dimanche 18 Septembre	10 h à 20 h	17 h - Spectacle « Rock Atomik Band »
Dimanche 18 Septembre	* Le village gourmand restera ouvert jusqu'à 22h. Le public ne sera pas autorisé à entrer dans le Parc après 20 h.	

Sécurité—Inauguration

SECURITE

MESURES DE SÉCURITÉ À OBSERVER PAR LES EX- POSANTS ET LES LOCATAIRES DE STANDS

Les exposants s'engagent à produire un stand conforme aux normes de sécurité selon les articles figurant dans le règlement de sécurité contre l'incendie applicable aux établissements de type T recevant du public. Ils s'engagent en outre à observer les mesures de sécurité mentionnées dans le Cahier des Charges de la manifestation prévu à l'article 5 § 3 de l'arrêté du 18 novembre 1987 ci-joint. Ils s'engagent également à se conformer aux instructions du Chargé de Sécurité tant pendant le montage que pendant la manifestation

Les stands devront impérativement être terminés le **jeudi 8 septembre à 20 h**. Le **chargé de sécurité** inspectera tous les stands le **mercredi 7 et Jeudi 8 septembre à partir de 8 h** du matin

M. **Pierre CALESTREME**, Chargé de Sécurité est à votre disposition pour toute information pratique relative à la conception, ou construction de votre stand.

M. CALESTREME au : 05 59 53 12 95

contact@calestreme-cs.fr

www.calestreme-cs.com

INAUGURATION

L'**inauguration officielle** est programmée le **vendredi 09 septembre** aux environs de **10h30 du matin**.

Chaque exposant devra être présent sur son stand lors du passage de la délégation officielle.

Badges—Cartes Invitation—Parking

BADGES EXPOSANTS

Le Comité d'Organisation attribue un nombre de cartes d'exposant en fonction de l'emplacement qui est alloué.

Pour connaître le nombre de cartes qui vous est attribué, vous pouvez vérifier la quantité sur la FACTURE de votre emplacement.

Les Cartes Exposant ne sont pas envoyées à l'entreprise, elles sont à retirer au Secrétariat du Parc des Expositions à partir du Lundi 5 Septembre 2011.

CES CARTES NE VOUS SERONT REMISES QUE SI LE SOLDE DU STAND EST REGLE.

CARTES INVITATIONS

25 cartes d'invitation sont attribuées à chaque exposant

Si vous souhaitez des cartes d'invitation, 2 formules vous sont proposées :

Formule 1 : Quantité moins de 100 cartes **payables à la commande** au tarif de 22.99 € H.T. les 10 (multiple de 10)

Formule 2 : Quantité plus de 100 cartes **payables après** la manifestation en fonction de leur retour au guichet 2.90 € H.T. l'unité.

PARKING

Le Parc des Expositions ne dispose pas de parking. Toutefois nous vous informons que le parking gratuit de la **Place de Verdun**, situé à 5 minutes de marche du Parc des expositions, pourra accueillir les véhicules des exposants et de leur personnel.

Bon de Commande Matériel

Nom ou raison sociale

Adresse

Personne responsable

NATURE	Tarif AVANT le 20 Août 2011	Tarifs après le 20 Août 2011	Quantité	TOTAL
Cloison de Séparation le m ²	15.60 €	18,00 €		
Eclairage par rail de 3 spots de 100 watts	51.50 €	61.80 €		
Réserve 1 m ² ou 2m ² fermant à clé, forfait installé	152 €	182.40 €		
Cloison modulaire mélaminé—1m de largeur sur 2,50m de hauteur	24,00 €	28,80 €		
		TOTAL HORS TAXES		
		TVA. 19,6%		
		TOTAL TTC		

CONDITIONS GENERALES

Le matériel est fourni en location pour la durée du Salon, il est livré la veille, pose et dépose comprise.

Clôture des commandes le **20 août 2011** et **changement des tarifs après cette date**. Toute commande ne sera prise en compte qu'à réception du règlement TTC

L'ensemble du matériel est fourni en location et demeure sous la responsabilité de l'exposant pendant toute la durée de la manifestation.

L'exposant déclare avoir pris entière connaissance des conditions générales de location et les accepter.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du responsable de la commande

Gardiennage - Nettoyage—Divers

Le Parc des Expositions de Pau assure le Gardiennage de la Foire de Pau par le biais d'une Société de Surveillance.

Quelques Conseils

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche ou fermer l'accès au stand
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

PLANNING GARDIENNAGE

GARDIENNAGE DE NUIT UNIQUEMENT

Période Montage

- Nuit du mardi 6 Septembre, du mercredi 7 Septembre, du jeudi 8 Septembre : de 20h à 8h

Période Manifestation

- Equipe de jour de 8 h à 22h ou Minuit en fonction des Spectacles.
- Equipe de nuit de 22h ou Minuit à 8h du matin.

Gardiennage de fermeture de foire le dimanche 18 septembre de 20h à 7 h du matin.

Ouverture des portes aux Exposants à 7 h du matin le lundi 19 Septembre .

AFFICHAGE DES PRIX

L'exposant est dans l'obligation absolue d'indiquer lisiblement le prix des produits exposés.

NETTOYAGE

Les exposants doivent veiller à n'introduire sur le stand que les emballages et les produits nécessaires aux besoins de la journée.

Les exposants doivent procéder ou faire procéder tous les jours au nettoyage des stands et à l'évacuation des emballages vides.

AMENAGEMENT DE STAND

Les issues de secours doivent rester impérativement libres de toute circulation.

Pour les exposants ayant souhaité des Cloisons de Séparation, nous vous rappelons qu'il est **formellement interdit** de coller ou de vous servir de punaises ou d'agrafes sur ces cloisons. Vous devez utiliser le système de chaînettes ou autre . Un technicien du Parc se chargera de constater ,dès le début de la manifestation, les stands dont les cloisons auront été dégradées.

Rappel

Accusé de Réception

MESURES DE SECURITE A OBSERVER PAR LES EXPOSANTS

Les mesures de sécurité indiquées sur le **Dossier de Présentation joint à votre Dossier d'Inscription** devront être impérativement respectées. Les documents attestant les normes de sécurité réglementaires seront exigés avant l'ouverture de la manifestation.

ANNULATION

En cas d'annulation du fait de l'exposant, celle-ci doit parvenir par lettre recommandée.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement général du Parc des Expositions, du règlement des assurances et du règlement de sécurité, et m'engage à me conformer aux prescriptions desdits règlements et à celles de la législation du travail, de la sécurité et de l'hygiène.

- À ne déménager mon stand le dimanche 18 septembre 2011, de 20h à 22h, que dans les conditions prévues dans le règlement particulier propre à la 63e Foire de Pau ;
- À ne présenter dans mon stand que le matériel en provenance des firmes ayant fait l'objet d'une demande d'admission officielle.
- Je déclare, en outre, renoncer à tout recours que je serais en droit d'exercer contre tous les organisateurs de la Foire de Pau, en cas de dommages matériels, marchandises et objets divers sur le terrain de la Foire.

Le Comité recommande vivement aux exposants une lecture complète du Règlement Général du Parc des Expositions, du Règlement des Assurances et du Règlement de sécurité, se trouvant dans le DOSSIER de PRESENTATION, joint au DOSSIER D'INSCRIPTION de l'Exposant (exemplaire envoyé à tout exposant désirant participer).

A, le

Signature du demandeur et cachet de la société précédée
De la mention « Lu et approuvé ».

